



Appel décision de justice après agression

Par **iisabelle**, le **02/03/2009** à **12:43**

Bonjour,

En avril 2006, mon petit frère a mis 2 coups de couteaux à mon mari (en état de récidive, 5 mois de sursis, 2 ans de mise à l'épreuve) 1 dans la cuisse, l'autre au bras résultat une cicatrice de 17 cms. Nous devons passer en comparution immédiate avec avocat commis d'office, mais comme mon mari était encore hospitalisé, un report d'un mois a été décidé. Pendant 3 semaines, nous avons tenté de joindre notre avocat commis d'office, demandant chaque fois qu'elle nous rappelle. Ce qu'elle a fait à la veille de notre passage au tribunal, nous disant qu'elle n'est pas notre avocate. Super ! Nous voilà donc au tribunal sans avocat. Nous trouverons une avocate au service du barreau du dit tribunal, qui accepte de nous représenter contre 300 euros. Ok. Les témoins ne sont pas convoqués, l'histoire mal comprise, et puis, c'est une histoire de famille (mon mari s'est vidé de son sang et a frôlé la mort de 2 millimètres). Verdict pour mon frère 2 mois ferme avec obligation de soigner son alcoolisme, mon mari 3 mois avec sursis, pour une entorse qu'il aurait faite à mon frère en se défendant, alors que c'est le témoin qui a arrêté mon frère qui se sauvait qui lui a tordu le bras. Bref, aujourd'hui, il apparaît que les séquelles de mon mari sont plus importantes que ce que nous pensions, ma question est donc : Avons-nous encore des recours pour faire appel de la décision et demander d'autres dommages et intérêts que les 1000 euros que nous lui avons demandé ?

Si oui, merci de m'indiquer les démarches.

Cordialement,
iisabelle